



BULLETIN
DU
CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE

SEANCE DU DIMANCHE 23 MARS 2008

- N° 2

MAIRIE DE CAEN
Secrétariat
du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du dimanche 23 mars 2008 à 10h00

ORDRE DU JOUR

	Page
1 Installation du Conseil Municipal	5
2 Election du Maire	9
3 Fixation du nombre de postes d'adjoints	16
4 Election des Adjoints	18
5 Communauté d'Agglomération Caen la mer – Désignation des délégués au sein du Conseil Municipal	24

VILLE DE CAEN



CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes des articles L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de CAEN est convoqué pour se réunir dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville (Salle des Gardes), le dimanche 23 mars 2008, à 10 heures 00.

A l'Hôtel de Ville, le 17 mars 2008

Le Député-Maire
Philippe DURON

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE CAEN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dimanche 23 mars 2008 à 10H00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe DURON, Député-Maire.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de présents : 50

Etaient présents :

M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET, M. Xavier LE COUTOUR, M. Marc LEVILLY, Mme Marie-Jeanne GOBERT, M. Gilles DETERVILLE, Mme Josette TRAVERT, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Cécile DOSSOU, M. Pascal BLANCHETIER, Mme Pascale CAUCHY, M. Jean NOTARI, Mme Marie-Sabine CAILLETEAU, M. Michel DUBOIS, Mme Colette GISSOT, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Annie LEBON, M. Cédric LEROY, Mme Sylvie RELLAND, M. Jacky TOULLIER, Mlle Samia CHEHAB, M. Serge LEMONNIER, Mme Francine THOUROUDE, Mme Annie BERGER, M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Geneviève HEUZE, Mme Agnès MERIAT, M. Jean-Luc VERET, M. Michel PONDAVEN, M. Jacky TILLARD, M. Gratien ATCHRIMI, Mme Claudine MAGUET, Mme Nathalie LAMENDOUR, Mme Catherine MAHIER-BABATASI, M. Eric VEVE, M. Francis JOLY, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Sophie VERMES, Mme Hélène FLODERER, M. Damien DE WINTER, M. Alexandre DEBRAY, Mme Martine VINCENT, M. Daniel-Charles BADACHE, Mme Pascale PREEL, M. Gille GROLLIER, M. Luc DUNCOMBE, M. Gilles TONANI, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Ludwig WILLAUME

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie HUARD a donné pouvoir à M. Pascal BLANCHETIER
Mme Brigitte LE BRETHON a donné pouvoir à Mme Martine VINCENT
Mme Catherine PRADAL-CHAZARENCO a donné pouvoir à M. Daniel-Charles BADACHE
M. Frédéric CHAZAL a donné pouvoir à M. Ludwig WILLAUME
Mme Martine GUETIN a donné pouvoir à Mme Pascale PREEL

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Daniel DETEY 1^{er} Adjoint

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DETEY. Mesdames, Messieurs, le Conseil Municipal ayant été régulièrement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales pour la réunion de ce matin, je déclare la présente séance ouverte.

Je vous donne lecture des résultats des élections municipales :

- Nombre d'électeurs inscrits61 072
- Nombre de votants39 582
- Nombre de suffrages exprimés38 721

La liste "Caen en capitales", avec 21 786 voix (soit 56,26% des suffrages exprimés), a obtenu 43 sièges.

La liste "Ensemble, vivons et rêvons Caen", avec 16 935 voix (soit 43,73% des suffrages exprimés), a obtenu 12 sièges.

Je déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

M. Philippe	DURON
Mme Corinne	FERET
M. Xavier	LE COUTOUR
Mme Marie-Jeanne	GOBERT
M. Gilles	DETERVILLE
Mme Hélène	FLODERER
M. Rudy	L'ORPHELIN
Mme Pascale	CAUCHY
M. Pascal	BLANCHETIER
Mme Marie-Sabine	CAILLETEAU
M. Marc	LEVILLY
Mme Colette	GISSOT
M. Jean	NOTARI
Mme Josette	TRAVERT

M.	Jean-Louis	TOUZÉ
Mme	Cécile	DOSSOU
M.	Damien	DE WINTER
Mme	Marie-Dominique	FRIGOUT
M.	Michel	DUBOIS
Mme	Nathalie	LAMENDOUR
M.	Francis	JOLY
Mme	Annie	LEBON
M.	Michel	PONDAVEN
Mme	Sophie	VERMÈS
Mme	Jacky	TOULLIER
Mme	Claudine	MAGUET
M.	Serge	LEMONNIER
Mme	Sylvie	RELLAND
M.	Cédric	LEROY
Mme	Agnès	MERIAT
M.	Eric	VÈVE
Mme	Catherine	MAHIER-BABATASI
M.	Gratien	ATCHRIMI
Mme	Geneviève	HEUZÉ
M.	Jacky	TILLARD
Mlle	Samia	CHEHAB
M.	Fabrice	LE VIGOUREUX
Mme	Francine	THOUROUDE
M.	Jean-Luc	VÉRET
Mme	Valérie	HUARD
M.	Alexandre	DEBRAY
Mme	Annie	BERGER
M.	Jean-Claude	GUILLOUF

Mme Brigitte	LE BRETHON
M. Gilles	TONANI
Mme Pascale	PRÉEL
M. Daniel-Charles	BADACHE
Mme Sonia	DE LA PROVÔTÉ
M. Ludwig	WILLAUME
Mme Catherine	PRADAL-CHAZARENC
M. Frédéric	CHAZAL
Mme Martine	VINCENT
M. Luc	DUNCOMBE
Mme Martine	GUÉTIN
M. Gille	GROLLIER

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, j'invite le doyen d'âge, M. Michel DUBOIS, à prendre la présidence de l'assemblée.

Merci.

(M. DETEY se retire de l'enceinte du Conseil Municipal et M. Michel DUBOIS prend la présidence de l'assemblée.)

M. DUBOIS. Mesdames, messieurs, cher Philippe, chers amis et amis, je suis ici dans une situation un peu étrange, puisque je suis le doyen de la liste élue et le plus novice. Je suis ignorant en pratique et expérience politique. Cela va me permettre de vous adresser un message inhabituel, un peu baigné d'émotion, excusez-moi.

Tout d'abord, je voudrais remercier les anciens conseillers municipaux qui sont présents dans cette salle pour le travail qu'ils ont accompli avec Mme LE BRETHON.

Je voudrais dire aussi qu'à mon arrivée à Caen, il y a plus de trente-cinq ans, j'ai reçu une aide sans réserve du maire, M. Jean-Marie GIRAULT. Nous étions dans une situation culturelle très violente. La disparition de la Maison de la culture, voulue par son prédécesseur, était une fracture, une blessure dont les conséquences sont encore visibles, déstabilisatrice de la vie artistique et culturelle de la cité. C'est M. GIRAULT, en accord avec l'Etat, qui m'a confié des responsabilités pour y trouver une issue. Je l'en remercie encore aujourd'hui.

Je pense aussi, Monsieur DUNCOMBE, à votre père qui a œuvré pour imposer des solutions à un conseil municipal peu réceptif à ces questions.

Je remercie *a posteriori* ces deux hommes, qui ont fait preuve de lucidité et m'ont considérablement aidé.

J'en profite pour adresser mon souvenir à Mme Chantal Rivière, si dévouée à son mandat culturel et à sa ville.

Il y a eu ensuite l'aventure du théâtre de Hérouville, magnifique outil voulu par François GEINDRE. Jean-Marie GIRAULT et lui ont toujours collaboré clairement dans cette première cohabitation culturelle de l'agglomération. Je leur dois beaucoup à tous deux.

Permettez-moi maintenant quelques remarques personnelles, un peu plus intimes.

Je suis né dans la partie francophone d'un pays étranger. Toute ma vie d'adolescent a été tournée vers la France. A l'inverse de mon pays, où tout débat était étrangement feutré, caché, à l'instar des antichambres de ses établissements financiers, j'étais fasciné par la France, par sa culture bien sûr, mais aussi ses débats politiques contrastés, toujours excessifs mais si riches d'engagements et de convictions profondes.

C'était l'époque de la fin de l'Indochine française, puis celle de la guerre d'Algérie. Au milieu de ces drames, j'admirais ce peuple toujours au cœur de sa vie citoyenne, politique, au sens large et profond du terme. J'ai voulu y forger ma vie. J'ai été reçu avec cette capacité, avec cette générosité de la France terre d'accueil de toujours. La France m'a tout donné et, en 1981, grâce à la Gauche, la nationalité à moi et à toute ma famille. Je suis ici pour la remercier. Cela me donne le devoir de me mettre pleinement à son service, grâce à l'invitation de Philippe DURON et de ses amis. J'en suis très honoré.

Cher Philippe, je vous souhaite, je nous souhaite à nous toutes et tous de réussir la mission qui nous est donnée. Elle est très ambitieuse, ancrée dans nos convictions. Elle demandera aussi humilité et respect. La générosité est là, je le sais, la France et la Ville de Caen me l'ont prouvé pendant les cinquante années de ma vie française.

Le débat politique a été rude. Il est juste qu'il le soit quand les convictions sont fortes. Il est clos. Chacun de nous tous a maintenant son devoir de citoyen à accomplir.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

2 – ELECTION DU MAIRE

M. DUBOIS. Nous allons procéder à l'élection du maire.

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le plus jeune de cette assemblée, M. Alexandre DEBRAY.

Y a-t-il des oppositions ?

(Aucune opposition n'est exprimée.)

Je n'en vois pas. M. Alexandre DEBRAY est désigné secrétaire de séance. Je lui demande de prendre place au bureau.

Je vais procéder à l'appel nominal des membres du Conseil ; je vous invite à répondre "présent" à l'appel de votre nom.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. Philippe	DURON : présent
Mme Corinne	FERET : présente
M. Xavier	LE COUTOUR : présent
Mme Marie-Jeanne	GOBERT : présente
M. Gilles	DETERVILLE : présent
Mme Hélène	FLODERER : présente
M. Rudy	L'ORPHELIN : présent
Mme Pascale	CAUCHY : présente
M. Pascal	BLANCHETIER : présent
Mme Marie-Sabine	CAILLETEAU : présente
M. Marc	LEVILLY : présent
Mme Colette	GISSOT : présente
M. Jean	NOTARI : présent
Mme Josette	TRAVERT : présente
M. Jean-Louis	TOUZÉ : présent
Mme Cécile	DOSSOU : présente
M. Damien	DE WINTER : présent
Mme Marie-Dominique	FRIGOUT : présente
M. Michel	DUBOIS : présent

Mme Nathalie	LAMENDOUR : présente
M. Francis	JOLY : présent
Mme Annie	LEBON : présente
M. Michel	PONDAVEN : présent
Mme Sophie	VERMÈS : présente
M. Jacky	TOULLIER : présent
Mme Claudine	MAGUET : présente
M. Serge	LEMONNIER : présent
Mme Sylvie	RELLAND : présente
M. Cédric	LEROY : présent
Mme Agnès	MERIAT : présente
M. Eric	VÈVE : présent
Mme Catherine	MAHIER-BABATASI : présente
M. Gratien	ATCHRIMI : présent
Mme Geneviève	HEUZÉ : présente
M. Jacky	TILLARD : présent
Mlle Samia	CHEHAB : présente
M. Fabrice	LE VIGOUREUX : présent
Mme Francine	THOUROUDE : présente
M. Jean-Luc	VÉRET : présent
Mme Valérie	HUARD : absente, a donné pouvoir à M. BLANCHETIER
M. Alexandre	DEBRAY : présent
Mme Annie	BERGER : présente
M. Jean-Claude	GUILLOUF : présent
Mme Brigitte	LE BRETHON : absente, a donné pouvoir à Mme VINCENT
M. Gilles	TONANI : présent
Mme Pascale	PRÉEL : présente
M. Daniel-Charles	BADACHE : présent
Mme Sonia	de LA PROVÔTÉ : présente

M. Ludwig WILLAUME : présent
Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC : absente, a donné pouvoir à M. BADACHE
M. Frédéric CHAZAL : absent, a donné pouvoir à M. WILLAUME
Mme Martine VINCENT : présente
M. Luc DUNCOMBE : présent
Mme Martine GUÉTIN : absente, a donné pouvoir à Mme PREEL
M. Gilles GROLLIER : présent

Je constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales est remplie.

Avant de procéder à l'élection du maire, je vous invite à constituer le bureau de vote et à désigner deux scrutateurs. Il est de tradition qu'il y ait un membre de la majorité et un membre de la minorité.

Quels sont les candidats ?

(Mme DOSSOU et M. WILLAUME se déclarent candidats)

Y a-t-il des oppositions ?

(Aucune opposition n'est exprimée.)

Madame DOSSOU et M. WILLAUME sont désignés par le Conseil municipal en qualité de scrutateur. Je les invite à prendre place au bureau, à mes côtés.

Je vais maintenant vous donner lecture des articles L 2122-4, L. O. 2122-1, L 2122-5, L 2122-6, L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-9 du Code général des collectivités territoriales.

Article L 2122-4 :

"Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus."

Article L. O. 2122-4-1 :

"Le Conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions."

Article L 2122-5 :

"Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints ni en exercer, même temporairement, les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du trésor et aux chefs de service départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de service régionaux des administrations financières."

Article L 2122-6 :

"Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité est directement liée à l'exercice du mandat de maire."

Article L 2122-7 :

"Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Je vous invite à procéder à l'élection du maire.

Quels sont les candidats ?

(M. Philippe DURON est candidat).

Je vous invite à inscrire le nom du candidat de votre choix sur un bulletin de vote et à glisser ce bulletin dans l'enveloppe qui se trouve sur vos tables.

A l'appel de votre nom, vous pourrez venir déposer l'enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne qui se trouve devant moi.

Avant le vote, je vous rappelle, en application de l'article L 66 du Code électoral, que seront déclarés nuls dans le résultat du dépouillement les bulletins blancs, ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers.

(Il est procédé au vote.)

M. DUBOIS. Nous allons maintenant procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

M. DUBOIS. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	12
(Article L 66 du Code électoral)	
- Nombre de suffrages exprimés	43
- Majorité absolue	22

A obtenu :

M Philippe DURON.....43 voix

(Applaudissements.)

M. DUBOIS. Monsieur Philippe DURON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame élu Maire de Caen. Je le félicite en votre nom et je l'invite à prendre la présidence.

(Applaudissements.)

(Monsieur Philippe DURON prend la présidence de l'assemblée.)

M. le DEPUTE-MAIRE. Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs, tout d'abord, un grand merci pour ce vote. Mais, avant de commencer ce propos, qui sera rapide, je voudrais remercier Daniel DETEY, premier adjoint sortant, qui a proclamé les résultats et installé le nouveau conseil.

Je voudrais également remercier Michel DUBOIS, qui a fait là son premier rôle de composition comme maire. Je suis sûr que maintenant, si on lui propose, dans la belle carrière qui s'ouvre à lui, de nouveaux rôles de cette nature, il aura une expérience incomparable pour ces choses un peu complexes liées au protocole de la démocratie.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, quel honneur, quelle responsabilité, quelle émotion aussi de siéger dans cette magnifique Salle des Gardes, d'être élu par vous aux fonctions de premier magistrat de cette cité qui, depuis ses origines, s'est confrontée à l'histoire.

Quel honneur de devoir dès aujourd'hui écrire avec vous une nouvelle page de l'histoire de Caen.

Quel honneur, quelle émotion de se voir par ses concitoyens reconnu digne d'assumer une telle charge.

Je tiens ce matin à remercier très sincèrement les 21 786 électrices et électeurs qui ont apporté dimanche dernier leurs suffrages à la liste de Caen en capitales, que j'avais l'honneur d'emmenner.

Je veux remercier aussi les femmes et les hommes d'engagement, élus -je salue Louis MEXANDEAU et quelques autres amis- ou non élus, qui, depuis des dizaines d'années, militent pour les valeurs de laïcité, de justice, de progrès social, pour la défense de l'environnement. Ils ont préparé les conditions du retour aux responsabilités municipales de la Gauche, qui ne les avait plus assumées depuis René PERROTTE, au début du siècle dernier.

On n'accède pas fortuitement à une responsabilité comme celle-ci. Ma familiarité avec la ville et mon engagement politique, je les dois à des êtres aimés, à mes maîtres, à des compagnons d'engagement.

Permettez-moi d'avoir une pensée émue et reconnaissante pour ceux sans qui je ne serais pas ici ce matin.

Mon grand-père, qui m'a raconté Caen et m'a promené, enfant, dans ce grand chantier de la reconstruction.

Ma mère, disparue, qui m'a transmis son amour nostalgique pour la ville de sa jeunesse.

Cette approche sensible et familiale, je l'ai enrichie, structurée durant mes études d'histoire à l'Université de Caen.

L'enseignement du doyen de Bouärd, dont on fête cette année le centenaire, l'érudition du grand médiéviste qu'était Lucien Musset, les analyses fines et pénétrantes de Armand Frémont, qui a siégé dans cette salle, m'ont donné, comme à des générations d'étudiants, des clefs pour comprendre comment Caen s'était construite au fil des siècles.

Avec Joseph Decaens, qui fut mon professeur de lycée, puis d'archéologie médiévale, et m'a amené à l'action municipale, avec André Ledran, qui m'a guidé et utilement conseillé, j'ai mesuré la noblesse de l'engagement politique et le sens du bien public.

Permettez-moi enfin d'avoir un regard vers Marie-Anne, mon épouse, ma compagne, mon amie, ma complice aussi, sans qui rien ne serait pareil.

Accéder à la fonction de maire, de maire adjoint, de conseiller municipal, c'est prendre place dans une suite d'hommes et de femmes qui ont avant nous assumé ces responsabilités et fait la ville, celle qui s'est évanouie dans les bombardements des combats pour la libération et dont les images et les récits constituent autant de fragments d'une mémoire nostalgique, et la ville de la reconstruction, rationnelle et raisonnable.

Je tiens à rendre hommage à tous ces hommes et aux femmes, à chaque mandature plus nombreuses et plus investies, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour leur ville et leurs concitoyens.

Je tiens à rendre hommage à ces hommes qui, en juin et juillet 1944, ont organisé les secours, assuré le ravitaillement des populations éprouvées par les destructions et les deuils.

Je tiens à saluer ces édiles qui, aux côtés de l'Etat, ont entrepris la reconstruction et le développement de la ville pendant les Trente glorieuses.

Je tiens à saluer aussi ce grand Caennais qu'est Jean-Marie GIRAULT, engagé dans les équipes d'urgence, devenu à son tour, et pour trente ans, le maire de Caen. Avec la création du beau et précieux Mémorial, il a su donner un sens au sacrifice de la ville et de ses habitants. Il a compris dans les premiers que l'avenir de Caen se jouerait au-delà des limites communales. C'est ainsi qu'est né le district du Grand Caen. J'ai eu le privilège, avec d'autres, d'être un des maires fondateurs de cette intercommunalité, qui deviendra plus tard Caen la Mer.

Mesdames et messieurs, les élections municipales de mars 2008 feront date dans l'histoire de Caen. Au-delà des détails d'une campagne que nous avons conduite avec conviction, détermination, mais aussi avec dignité, au-delà de nos propres personnes, ce que l'on retiendra, c'est que les Caennaises et les Caennais ont choisi, voulu très majoritairement l'alternance.

Il ne s'agit nullement d'une péripétie électorale, mais de la conjugaison de deux phénomènes :

- Un changement sociologique et culturel de la ville, qui est la marque de notre époque, et que l'on constate dans une majorité de grandes métropoles françaises, de Paris à Lyon, de Dijon à Rennes.
- Une inspiration caennaise à un renouveau, à une seconde reconstruction. Non pas que nous ayons connu un désastre pareil à celui de 1944, mais tout simplement parce que nous sommes dans un autre temps, nous vivons dans un autre monde. Et nous devons relever des défis considérables pour que Caen reste capitale en Normandie.

Je ne referai ce matin ni la campagne électorale ni le discours programme que je réserve à un prochain conseil municipal. Je vous livrerai seulement quelques idées qui fondent mon engagement pour notre ville.

Caen s'est développée et se développe encore en s'appuyant sur un réseau de communes et de villages à sa périphérie ; Jean-Marie GIRAULT aimait à le rappeler souvent. Ce modèle doit être repensé aujourd'hui. Car, peu à peu, il affaiblit la ville-centre, ses fonctions vitales, la prive chaque année de près de mille habitants. Il nous faut imaginer un modèle de développement qui redonne à la ville-centre sa capacité d'attraction, de séduction, son utilité pour l'agglomération et la région tout entière. C'est cela, la seconde reconstruction. Ces nouveaux rapports entre Caen et les communes de l'aire urbaine de Caen, il faudra les imaginer dans un dialogue respectueux des communes et des intercommunalités.

Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, les villes qui comptent, les capitales, les capitales régionales sont celles qui misent sur le savoir, sur la compétence des hommes, sur la recherche et l'innovation. C'est la condition pour entrer dans ce que mon ami Pierre VELTZ appelle "l'archipel métropolitain".

Caen, avec sa belle et ancienne université, ses grands laboratoires, ses entreprises innovantes, peut et doit jouer cette carte. C'est cela aussi, la seconde reconstruction.

La reconstruction, c'était une population tendue tout entière vers un même but : vivre. Cette population courageuse a soutenu la croissance, créé la richesse et du mieux-vivre. Aujourd'hui, les inégalités se creusent. Trop de nos concitoyens de tous âges peinent à vivre dignement. Cette paupérisation, constatée dans certains quartiers, appauvrit la ville tout entière. La solidarité doit être affirmée comme une urgence, une priorité. Il est de l'intérêt de tous que le plus grand nombre puisse s'impliquer dans une démarche d'intégration. C'est cette mobilisation pour sa ville, pour des objectifs partagés, qu'il faut retrouver, pour faire en sorte que tous les Caennais se sentent citoyens d'une même cité.

Construire la cité de demain, préparer l'avenir, c'est s'adresser aux plus jeunes des Caennais pour qu'ils partagent la confiance que nous avons tous dans l'avenir de Caen, pour qu'ils trouvent ici les meilleures conditions de leur formation, ainsi que l'assurance d'une intégration professionnelle et sociale. Nous y parviendrons par une politique de la jeunesse ambitieuse et par une coopération renouvelée avec notre université.

La seconde reconstruction, c'est enfin créer les conditions d'un nouveau contrat démocratique entre la Ville et les citoyens. Les assises de la démocratie participative, qui se tiendront à l'automne, en établiront les modalités, définiront le périmètre et les modes de fonctionnement de nouveaux comités de quartier.

Chacun en est aujourd'hui persuadé, notre mode de consommation de l'espace, nos techniques de construction, nos habitudes de déplacements vont devoir changer. On ne peut plus concevoir un quartier, un immeuble, les déplacements comme hier. Construire la ville durable, c'est le chantier de demain. C'est encore cela, la seconde reconstruction. L'urbanisation de la presqu'île devra à cet égard être exemplaire.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, une campagne électorale s'est achevée dimanche. Une nouvelle mandature commence pour six ans. Toutes celles et tous ceux qui ont été élus dimanche aiment leur ville et souhaitent servir. Ils méritent le respect. Tous, vous représenterez Caen demain. Faites-le avec fierté et dignité.

Les élus de l'opposition sont des élus à part entière. Ils auront les moyens de travailler et d'accomplir leur mandat. Leur voix sera l'expression d'une part importante de la population. Leurs interventions pourront, s'ils le souhaitent, participer à la construction des politiques publiques engagées et conduites par la majorité.

En m'exprimant pour la première fois en qualité de maire, en cet hôtel de ville, je veux aussi saluer les fonctionnaires territoriaux et les agents qui mettent leur compétence et leur sérieux au service de la ville et de sa population.

Comme je l'ai fait par le passé dans chacun de mes mandats, je m'emploierai à établir des rapports de respect et de confiance avec tous. J'irai très vite à leur rencontre et je leur proposerai de réfléchir ensemble à un projet d'administration qui donne à leur action du sens et de la lisibilité.

Je veux m'adresser, pour clore ce propos, à tous nos concitoyens, pour leur dire que je serai le maire de tous, quelles que soient leur valeur et leurs opinions politiques, qu'ils soient jeunes ou qu'ils soient aînés, qu'ils soient actifs ou privés d'emploi, qu'ils soient modestes ou qu'ils soient plus avantagés dans la vie.

Vous pouvez tous apporter à votre ville, par votre travail, par votre engagement associatif, par votre connaissance de votre quartier. Je vous invite à être demain les acteurs du changement et du renouveau de Caen. Merci.

(Applaudissements.)

3 – FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Mes Chers Collègues,

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-2-1, relatives au Maire et aux Adjointes stipulent :

Article L 2122-1 : "Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal".

Article L 2122-2 : "Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal".

Article L 2122-2-1 : "Dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil"

En application de ces dispositions, il vous est proposé de fixer à 21 le nombre des adjoints au Maire pour la Ville de Caen.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE à 21 le nombre des adjoints au Maire de la Ville de Caen.

Affiché le : 23 mars 2008

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
25 mars 2008

M. le DEPUTE-MAIRE. Nous allons maintenant poursuivre la séance du Conseil municipal par une question d'importance : la désignation de la municipalité. Bien sûr, la première délibération que nous devons discuter et adopter concerne le nombre des adjoints qui composeront la municipalité.

Vous le savez, la loi du 31 janvier 2007, a modifié sensiblement cette formalité nécessaire au début de chaque mandature. Elle a permis notamment d'élire les adjoints non plus par un vote individuel, mais par un vote de liste, même s'il reste uninominal et majoritaire ; il nécessite la majorité absolue.

Ce texte de loi a été également prévu, dans les villes de plus de 80.000 habitants, qu'il soit possible d'adjoindre aux adjoints fonctionnels des adjoints de quartier, au nombre de cinq. C'est ce que je vous proposerai ce matin. La liste des adjoints qui va vous être distribuée comprend vingt-et-un noms, seize adjoints fonctionnels, classiques, cinq adjoints de quartier, qui auront aussi, bien sûr, une délégation.

Il nous faut voter sur le nombre d'adjoints.

Y a-t-il une demande de parole sur cette première question mise à l'ordre du jour ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

M. le DEPUTE-MAIRE. Nous aurons donc une liste de vingt-et-un adjoints.

(Applaudissements.)

4 – ELECTION DES ADJOINTS

M. le DEPUTE-MAIRE. Nous allons vous distribuer la liste de ces adjoints, que je vais vous lire dans l'ordre du tableau.

1^{er} adjoint : Mme FERET. J'ai pensé qu'il était important qu'une femme assume cette responsabilité.

2^{ème} adjoint : M. LE COUTOUR.

3^{ème} adjoint : M. LEVILLY

4^{ème} adjoint : Mme GOBERT

5^{ème} adjoint : M. DETERVILLE

6^{ème} adjoint : Mme TRAVERT

7^{ème} adjoint : M. L'ORPHELIN

8^{ème} adjoint : Mme DOSSOU

9^{ème} adjoint : M. BLANCHETIER

10^{ème} adjoint : Mme CAUCHY

11^{ème} adjoint : M. NOTARI

12^{ème} adjoint : Mme CAILLETEAU

13^{ème} adjoint : M. DUBOIS

14^{ème} adjoint : Mme GISSOT

15^{ème} adjoint : M. TOUZE

16^{ème} adjoint : Mme LEBON

Viennent les adjoints de quartier :

17^{ème} adjoint : M. LEROY

18^{ème} adjoint : Mme RELLAND

19^{ème} adjoint : M. TOULLIER

20^{ème} adjoint : Mlle CHEHAB

21^{ème} adjoint : M. LEMONNIER

Il n'était pas indispensable d'avoir une alternance hommes/femmes dans toute la liste des adjoints. A partir de la loi de 2007, il doit y avoir une égalité d'hommes et de femmes dans les exécutifs. La seule différence peut être d'une personne, dans un sens ou dans l'autre. Mais l'ordonnancement est laissé à l'appréciation des maires. J'ai pensé cependant qu'il était dans l'esprit de la loi sur la parité d'opérer une alternance autant que faire se peut.

(Applaudissements.)

Nous allons passer au vote.

Des bulletins vous ont été distribués. Pour être valables, ils ne doivent être ni raturés, ni surchargés, ni rayés.

Nous allons maintenant engager la procédure de vote. Je vais demander aux assesseurs de revenir pour nous aider dans ce vote.

(Il est procédé au vote.)

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombres de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	12
(Article L 66 du Code électoral)	
- Nombre de suffrages exprimés	43
- Majorité absolue	22

A obtenu :

Liste 1.....43 voix

(Applaudissements.)

M. le DEPUTE-MAIRE. Je vais appeler les nouveaux adjoints les uns après les autres pour leur remettre les insignes de leur fonction.

(M. le Député-Maire remet successivement à chaque adjoint les insignes de sa fonction.)

Mme FERET s'occupera essentiellement du personnel.

M. LE COUTOUR s'occupera essentiellement de l'urbanisme et du logement.

M. LEVILLY fera les additions !

Mme GOBERT s'occupera de la vie associative, du sport et de la jeunesse.

M. DETERVILLE aura en charge la solidarité et les affaires sociales, poste important.

Mme TRAVERT aura en charge le dossier difficile de la recherche, de l'innovation et de l'économie. Mais dans la synergie des trois principes tels qu'ils ont pu être mis en avant dans les pôles de compétitivité ou dans ce que l'on appelle dans le jargon des technocrates la "triple hélice". Elle essaiera de vous faire décoller !

M. L'ORPHELIN, le plus jeune des adjoints, aura en charge l'environnement, le développement durable, et la lourde tâche de contrôler le bon état des pistes cyclables.

Mme DOSSOU aura en charge un dossier habituellement confié à un homme, la voirie, les travaux, les espaces publics.

M. BLANCHETIER aura en charge la démocratie participative, tout ce qui concerne la démocratie dans la cité.

Mme CAUCHY s'occupera de l'éducation, de la petite enfance et de deux ou trois autres choses que je n'ai pas encore mémorisées.

M. NOTARI aura en charge le tourisme, l'international, les parcs et jardins, et peut-être autre chose que nous préciserons au prochain conseil municipal.

Mme CAILLETEAU a déjà porté une telle écharpe dans une autre vie et dans une autre ville. Peut-être aura-t-elle plus de familiarité à s'en vêtir. Elle aura en charge le commerce, l'artisanat et les entreprises.

M. DUBOIS sera le 13^{ème} adjoint. J'espère qu'il ne sera pas superstitieux ! J'ai beaucoup hésité avant de savoir quelle délégation lui confier. Après une infinie cogitation et beaucoup d concertation, nous avons pensé que c'était à la culture qu'il serait le mieux !

Mme GISSOT s'occupera de l'animation sociale des quartiers et des zones urbaines sensibles, notamment.

M. TOUZE doit être l'élu le plus ancien dans ce conseil municipal. Il s'occupera du patrimoine bâti, de la sécurité, de la police et de la sûreté.

Mme LEBON s'occupera des affaires scolaires.

Viennent les adjoints de quartier : M. LEROY, Mme RELAND, M. TOULLIER, Mme CHEHAB et M. LEMONNIER.

(Applaudissements.)

Parce que je suis néophyte dans l'exercice de la technologie, je n'ai pas repéré que certains d'entre vous m'avaient demandé la parole. Je vais la leur donner.

La première personne à avoir souhaité la parole est Mme de la PROVOTE. Je la lui donne.

Mme de la PROVOTE. Merci, M. le Maire.

Je ne vous cache pas qu'il y a une certaine émotion aujourd'hui, mais que nous n'avons pas la même.

Au nom des centristes, je souhaitais vous féliciter, ainsi que votre municipalité, pour cette élection. C'est une élection pour six ans. Nous serons présents. Si nous sommes présents à cette séance, c'est pour l'être à toutes les autres séances pendant les six années qui vont suivre, dans notre rôle, qui est celui de l'opposition municipale.

Vous le savez, les centristes défendent une vision libérale de l'économie, à laquelle nous sommes particulièrement attachés, dans une dimension sociale et d'accompagnement qui est le ferment d'une société épanouie. A Caen comme ailleurs, c'est cet équilibre qui doit être préservé.

Nous serons particulièrement vigilants sur les projets et les actions proposés par vous et votre majorité, pour que toutes les Caennaises et tous les Caennais s'y retrouvent (quartiers, centre-ville), et, ce, quelles que soient leurs conditions sociales. Car vous n'ignorez pas qu'en centre-ville également des personnes sont en situation sociale difficile.

Vous l'avez rappelé, vous êtes le maire de Caen, donc de tous. Nous y veillerons puisque nous serons les élus de tous les Caennais.

Nous nous engageons à travailler pour les habitants de cette ville comme nous l'avons toujours fait. Chaque fois, c'est le bien public qui nous a guidés. Nous œuvrerons pour l'intérêt général.

Bien sûr, les finances de la Ville seront, avec la feuille d'impôt des Caennaises et des Caennais, les témoins imparables de la capacité de la nouvelle majorité à gérer efficacement la Ville, sans débordement. Il y a cinq nouveaux adjoints ; je suppose que vous ajusterez les indemnités en fonction. Nous veillerons à un équilibre maîtrisé des finances de la Ville dans ce domaine.

Bref ! Si nous sommes là, Monsieur le maire, c'est pour que la démocratie à Caen s'exprime dans toutes ses composantes. Que les habitants sachent que l'opposition construira toujours pour préparer l'avenir de Caen, l'avenir de notre ville, veiller à leur quotidien. Bien sûr, comme vous l'avez rappelé, l'ombre de Jean-Marie GIRAULT plane bien chez nous aussi.

M. le DEPUTE-MAIRE. Merci, Madame.

(Applaudissements.)

M. le DEPUTE-MAIRE. Je vais demander à M. BADACHE de s'exprimer. On va essayer de varier les voix et les options.

M. BADACHE. M. le Maire, félicitations ! Vous avez été élu, le suffrage universel s'est exprimé. Nous sommes en république, en démocratie. Nous sommes avant tout ici pour que les Caennais et les Caennaises soient toujours plus heureux qu'ils l'ont été.

Vous avez reçu mandat du corps électoral pour ces six années. Comme le disait Sonia de la PROVOTE, nous jouerons notre rôle dans ce conseil municipal.

Vous avez évoqué, non sans esprit œcuménique, l'opposition qui sera respectée. Ce n'est pas une surprise d'entendre le membre du Parti socialiste que vous êtes parler de respect des droits de l'opposition, quand on sait que François Mitterrand, dans les années 70, en avait fait un de ses chevaux de bataille dans un certain programme commun, lorsque l'on sait que Louis MERMAZ l'avait vanté en s'installant à la tête de l'Assemblée nationale en 1981.

Pour revenir à Caen, vous avez parmi vos adjoints certaines personnes qui ont, à tort ou à raison, à mon sens largement à tort, déploré un certain martyr qui leur aurait été infligé par une majorité antérieure. Ceux-là et celles-là seront particulièrement vigilants au respect de nos droits.

Pour le futur, quelques vœux.

Que votre équipe poursuive le désendettement de la Ville.

Que votre équipe poursuive dans le sens d'une stabilisation fiscale.

Que votre équipe poursuive dans le respect des intérêts économiques de la Ville, qu'il n'y ait aucune strangulation aérienne, que Carpiquet puisse connaître l'essor qu'il mérite pour toutes les unités innovantes qui auront bien besoin d'être à Caen rapidement pour permettre ce développement que vous souhaitez, souhaitez que nous partageons.

N'oublions pas le fleuron -je n'en ai pas entendu parler ce matin, mais nous avons six ans-, le Mémorial, hommage à Jean-Marie GIRAULT qui a su, lui, penser le Mémorial. Ce Mémorial, je ne doute pas -ce sera mon dernier vœu- que vous le tiendrez à l'abri de toute politisation, comme Jean-Marie GIRAULT et Brigitte LE BRETHON l'ont fait. Ce Mémorial, c'est la maison de tous, c'est la maison de notre jeunesse, nous devons assurer qu'il ne devienne l'instrument d'aucune cause particulière.

Cela étant, bon vent ! Et bon vent à Caen !

(Applaudissements.)

Mme PREEL. Monsieur le maire, les Caennais ont choisi de vous faire confiance. Nous respectons bien sûr ce choix et vous adressons nos félicitations pour votre élection et celle de votre équipe.

Nous vous remercions de l'écoute que vous avez bien voulu nous réserver lors de nos derniers échanges.

Notre opposition, portée par notre groupe, sera constructive. C'est en ce sens que nous prendrons nos décisions et que nous ferons nos choix, dans la mesure où ils seront dans l'intérêt de notre Ville et dans l'intérêt des Caennais.

Dans ce contexte, nous espérons que les choix de votre équipe concernant nos propositions se feront essentiellement pour satisfaire l'intérêt général, plutôt que pour satisfaire des considérations partisans.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le DEPUTE-MAIRE. Merci, Madame.

M. DUNCOMBE. Monsieur le maire, permettez-moi de vous adresser des félicitations. En effet, c'est le jeu démocratique, les urnes ont parlé, les Caennaises et les Caennais se sont exprimés.

En quelques mots, je souhaite revenir sur le rôle d'une opposition. Nous n'avons pas été habitués à ces fonctions. Maintenant, vous prendrez toute la mesure qu'une opposition a un rôle fondamental à jouer dans toute démocratie. C'est la noblesse de nos fonctions. Vous savez très bien que, à ce titre, j'ai toujours été un fervent défenseur de l'écoute, du respect mutuel et de la capacité de chacun à pouvoir exprimer ses opinions.

Une opposition se doit d'être constructive, attentive et garante d'un certain nombre de valeurs.

Opposition constructive.

Vous l'avez signalé, Monsieur le maire, vous êtes aujourd'hui dépositaire d'une fonction pour six années, avec votre équipe. Vous vous inscrivez obligatoirement dans la droite logique d'une histoire qui n'est jamais terminée, qui est l'histoire de notre ville, dépositaire de ce qui a été fait avant vous et annonciateur de ce qui sera fait après vous. Je veux dire par là que les élus ont tous un rôle. La ville s'écrit au jour le jour. Vous êtes historien, vous le savez. D'ailleurs vous l'avez évoqué dans votre discours préliminaire. Nous sommes encore marqués par l'histoire du XX^e siècle. Pourtant, vous êtes là, nous sommes tous là pour écrire le XXI^e siècle avec l'ensemble des habitants de cette cité.

Vous n'aurez pas le droit de renier ce qui a été fait. Je souhaite de tout cœur que nous pourrions être à vos côtés pour continuer à écrire l'histoire et les projets tant attendus par vos électeurs.

Opposition attentive.

Attentive parce que nous savons tous qu'il est facile, de par la règle majoritaire, d'oublier, au fil des mois et des années, ce que sont les principales vertus des élus, la capacité d'écoute, l'exigence de dialogue, l'esprit de tolérance et de respect des différences.

La richesse d'une cité, la richesse de sa vie politique, c'est justement, dans la pluralité, la capacité à être constamment à l'écoute de ce que l'on appelle "ses opposants", parce que nul en ce monde n'a totalement raison et nul n'a totalement tort. C'est dans cet échange perpétuel que nous continuerons ensemble, je le souhaite, à bâtir une image positive, respectueuse des élus, au vu des citoyens.

Opposition garante d'un certain nombre d'engagements qui ont été pris, sur lesquels vous avez obtenu vos suffrages.

Engagements qui consistent à respecter les projets qui correspondaient à des attentes exprimées par les citoyens. Nombreux projets en termes de qualité urbaine, de solidarité, de richesse, de qualité de vie. La liste serait longue. A nous de reprendre, au fil des mois qui s'annoncent, l'ensemble des engagements que vous avez pu écrire. Tout à l'heure, vous avez dit que, lors d'un prochain Conseil municipal, vous reviendriez sur l'ensemble de ces engagements. Nous y serons donc très attentifs.

Il est un autre engagement auquel nous serons particulièrement attentifs. Excusez-moi d'en parler mais, au regard de ce qui s'est fait à la Région, il existe une très grande inquiétude chez les Caennaises et les Caennais qui payent des impôts. Vous avez pris l'engagement d'une parfaite maîtrise de la fiscalité. Nous en serons les garants, Monsieur le maire.

Il y a un temps pour tout. Il y a un temps pour le combat politique et un temps pour l'action publique. Je souhaite que le combat politique partisan soit dorénavant clos. C'était la campagne électorale. Vous l'avez dit, vous êtes le maire de toutes les Caennaises et de tous les Caennais. Maintenant, nous ouvrons la page de l'action publique. C'est sur ce point que nous sommes tant attendus.

Nous sommes tous au service de nos concitoyens, au service de notre cité. Vous pourrez compter sur nous lorsque nous jugerons que vos actions mises en œuvre avec l'ensemble de votre équipe sont à la hauteur des attentes des habitants de cette ville.

M. le DEPUTE-MAIRE. Merci, Monsieur DUNCOMBE.

(Applaudissements.)

Je voudrais vous remercier, les uns et les autres, pour vos félicitations, pour vos propos républicains. Ce que vous avez dit ne me choque nullement. Vous êtes tout à fait dans le rôle que l'on attend d'une opposition.

Vous avez évoqué un certain nombre de points d'intérêt. Sans entrer dans la réponse sur les différents sujets ce matin, je voudrais dire seulement deux ou trois choses.

La première est que je crois à la continuité de l'action publique. Cela signifie qu'une équipe nouvelle qui arrive n'est pas là pour défaire ce qui a été fait. Elle est là pour construire autre chose après, pour s'inscrire dans le temps long auquel vous avez fait allusion tout à l'heure.

La deuxième chose à laquelle je crois, c'est qu'il y a plusieurs temps de l'action publique.

Il y a le temps des citoyens, c'est celui qui est dans le présent. C'est à eux qu'il faut apporter des réponses rapides.

Il y a le temps des projets. C'est ce qui s'élabore plus lentement, plus longuement, sur du moyen et du long terme. Ce sera un des critères d'appréciation de cette équipe, comme de toute équipe municipale.

Enfin, il y a le temps historique. Bien évidemment, ni nous ni vous hier ne laisserons une trace majeure dans le temps historique. Nous apportons tous une contribution modeste à la vie d'une cité. Il faut à la fois être ambitieux pour nos concitoyens et modestes au regard de l'histoire.

La troisième chose que je voudrais dire est plus contingente. Elle porte sur le Mémorial qu'a évoqué M. BADACHE. J'en avais dit un mot dans ma référence à Jean-Marie GIRAULT. Bien évidemment, c'est un lieu qui appartient à tous les Caennais mais, bien au-delà, à toutes celles et tous ceux qui veulent construire la paix et les Droits de l'Homme aujourd'hui, ici et partout. Bien sûr, nous avons en tête, en présence, à l'esprit les difficultés et le drame que vit le peuple tibétain. Bien évidemment, le Mémorial a un rôle à jouer dans l'ensemble des questions qui ont trait à la paix et à la liberté dans le monde.

Tel est ce que je voulais dire simplement.

Ce matin, je n'entrerai pas dans le débat sur la fiscalité. Un conseil municipal sera consacré au compte administratif à la fin du mois de juin. Nous pourrons avoir un premier échange sur ces thématiques à ce moment-là.

Tel est ce que je voulais dire en réponse, très simplement, dans cette séance inaugurale, à vos trois interventions.

5 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER – DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

M. le DEPUTE-MAIRE. La question qui est ensuite posée est celle de la désignation des délégués au sein de la communauté d'agglomération. Vous le savez, Caen y tient une place importante. D'abord, parce que l'agglomération est, d'une certaine façon, l'avenir de cette ville comme l'avenir de toutes les villes-centres dans notre pays. Nous devons être tout à la fois respectueux de nos partenaires, mais également soucieux de l'intérêt de ce qu'est la ville de Caen dans sa vision communale, mais aussi dans son expression géographique, c'est-à-dire bien au-delà de ses limites communales.

Caen est bien représentée. Quarante-quatre délégués sur les cent dix-neuf que compte le conseil d'agglomération. L'usage de mes prédécesseurs était que la minorité puisse être présente dans la représentation caennaise. Je me conforme bien évidemment et bien volontiers à cet usage. Il est important que, dans le conseil, tout le monde connaisse les dossiers de l'agglomération et puisse se pénétrer à la fois de l'esprit de coopération intercommunale et des grands enjeux qui sont ceux de Caen la Mer.

Nous avons prévu de procéder ce matin à la désignation de nos quarante-quatre délégués. Je souhaitais cependant que l'opposition puisse s'entendre sur les deux délégués qui lui sont réservés. Mon information, qui remonte à hier soir, est que cela n'a pas encore été possible. Sauf à ce que vous me démentiez, je vous propose de revoir cette affaire lors du conseil du 7 avril. Peut-être pourrions-nous progresser dans la discussion, faire en sorte d'avoir un vote de liste et que tous les représentants de Caen, ensemble, prennent en charge le destin de l'agglomération. Sinon, il faudra engager une longue élection pour les quarante-quatre délégués. Ce sera long, fastidieux et sans doute dommageable pour l'image que nous donnerons à l'extérieur de notre engagement pour l'agglomération. Nous avons quinze jours pour faire mieux.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, puisque nous retirons la désignation des conseillers communautaires. Y a-t-il des questions diverses ?

S'il n'y en a pas, je vais clore ce premier conseil municipal, en vous remerciant d'y avoir participé et en vous remerciant pour vos propos.

Je vais vous inviter à un cocktail qui se déroulera dans le réfectoire des moines de l'Abbaye. Je demande aux nouveaux élus, de la majorité comme de l'opposition, de se retrouver sur les marches de l'hôtel de ville, afin que nous puissions faire quelques photos. J'invite les journalistes et les photographes à nous y rejoindre.

(Applaudissements.)

Bien sûr, le public est invité à ce cocktail.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 avril prochain, à 17 heures 30.

La séance est levée à 12 heures.